

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 9 juin 2022

L'an 2022 et le 9 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Madame Carole SANTERRE, Monsieur Alexandre QUINOT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) avant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Patrick ARNAULT

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12
- Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 02/06/2022

Date d'affichage : 02/06/2022

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 17/06/2022

et publication ou notification : 17/06/2022

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 11 avril 2022
- Zonage délimitant les zones desservies par le réseau de distribution d'eau
- Adoption des règles de publication des actes
- Tarifs de l'eau – facturation 2022
- Abonnement présence verte
- Préparation des élections (tenue des bureaux de vote)
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 11 avril 2022

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu.

Le compte rendu du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2022-23 - Approbation du schéma de distribution d'eau potable

Considérant l'obligation d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable en vue de délimiter les zones desservies par le réseau de distribution,

Monsieur le Maire présente le schéma de distribution, établi par le cabinet d'études Altéréo, fixant les parcelles pouvant disposer d'un branchement d'adduction d'eau potable sur la commune de GRENEVILLE-EN-BEAUCE (plan joint à la délibération).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTE le schéma de distribution d'eau potable présenté.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2022-24 - Adoption des règles de publication des actes

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

ADOPTE, à compter du 1^{er} juillet 2022, la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2022-25 - Tarifs de l'eau - facturation 2022

Vu la délibération du 8 avril 2021 relative à la facturation de l'eau,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur les tarifs de l'eau applicables à compter de septembre 2022 (pour les facturations à compter de l'année 2023),

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de diminuer la taxe d'accès au service et de fixer les tarifs de l'eau, comme suit :

- Prix du mètre cube d'eau : 2,07 € HT
- Taxe au compteur : 50 € HT
- Taxe d'accès au service : 25 € HT

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2022-26 - Demande d'aide pour le service téléassistance

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'aide présentée par Présence Verte.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal les conditions tarifaires de la demande d'abonnement soit : 24 € TTC l'abonnement mensuel

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la prise en charge des abonnements mensuels à hauteur de **50 % du montant de l'abonnement mensuel, soit, 12 € TTC.**

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses

Points communautaires

Transfert de l'eau

Le Maire explique que les premières réunions des commissions pour le transfert de l'eau ont débuté.

PLUI

La mise en place du PLUI avance progressivement. Le Maire précise que la surface d'extension sera d'à peine 1 hectare en dehors de la tâche urbaine.

Festivités du 14 juillet

Le feu d'artifice et le pique-nique ainsi que les festivités habituelles auront bien lieu les 13 et 14 juillet 2022.

Registre nominatif « Plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur »

Un mot dans les boîtes aux lettres sera distribué en même temps que le tract du 14 juillet pour inviter les personnes qui le souhaitent, à s'inscrire sur le registre nominatif afin de pouvoir être contactées en cas de canicule.

Installation d'une station d'antennes relais Free Mobile

Le Maire indique que l'installation de la station d'antenne relais Free Mobile doit avoir lieu très prochainement rue du bout de la ville.

Pompe de secours

Monsieur LOISEAU propose l'achat d'une pompe de secours en cas d'inondation pour remplacer le matériel hors d'usage. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Maisons fleuries

Monsieur LOISEAU propose aux élus de référencer les adresses des jardins fleuris que l'on peut voir depuis le domaine public. Les adresses seront ensuite communiquées aux membres du jury des villes et villages fleuris.

La séance est levée à 22h45

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Jean-Louis BRISSON